

Mesdames, Messieurs,

Le 14 avril dernier, un agent du bureau éducation routière a subi une agression violente de la part d'un candidat au permis de conduire, ce dernier provoquant volontairement un accident, suite à une intervention de l'expert pour assurer la sécurité.

Conformément à la note d'information du 15 juin 2020 relative aux agressions verbales et physiques envers les agents de la filière éducation routière, l'expert concerné a pu déposer plainte, et permettre de lancer la procédure menant à une sanction administrative de l'utilisateur concerné.

Nous tenions à vous informer que le 27 avril dernier, le préfet de Gironde a signé l'arrêté d'interdiction de se présenter aux épreuves théoriques et pratiques du permis de conduire pour une durée de cinq mois.

Le bureau éducation routière, dans son intégralité, tient à exprimer son soutien total et sans faille à l'expert concerné, ainsi qu'à vous tous. Dans les jours qui viennent, les établissements d'enseignement de la conduite seront destinataires d'un message afin de les rappeler à leurs obligations, afin qu'aucun d'entre vous n'ait à nouveau à subir un événement de ce type.

Cordialement,